

CNU 27

Compte-rendu de la session PEDR 2021

La section 27 s'est réunie du 20 au 23 septembre 2021 à Dijon, dans les locaux de l'Université de Bourgogne, pour examiner les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

La section rappelle l'existence sur son site, dans la rubrique dédiée à la PEDR, d'une note aux candidates et aux candidats exposant les principes d'étude et les éléments attendus dans un dossier.

1. Principes

Pour chaque dossier, le CNU donne un avis selon que le dossier est estimé faisant partie des 20% premiers, 30% suivants, 50% restants. Il évalue également le dossier sur quatre critères, publication/production scientifique, encadrement doctoral et scientifique, diffusion des travaux, responsabilités scientifiques, en affectant à chacun un avis : de la plus grande qualité, satisfait pleinement aux critères, doit être consolidé en vue d'une prime, insuffisamment renseigné.

Il est important de rappeler que les pourcentages 20%, 30% et 50% s'évaluent par rapport au nombre de dossiers soumis. 483 dossiers ont été soumis en 2021. Avec 3360 membres en position d'activité en section 27 en 2020, on peut donc estimer que le taux d'autocensure dans la soumission d'un dossier PEDR est très significatif.

Il est important de rappeler que le CNU « n'accorde pas la PEDR ». Ce sont les établissements faisant appel au CNU qui fixent les règles pour l'obtention de la PEDR. À titre d'information, pour la section 27, selon les retours faits par les établissements au Ministère de l'enseignement, supérieur, de la recherche et de l'innovation, en 2020, 98% des dossiers MCF et 100% des dossiers PR classés dans les 20% premiers ont obtenu la PEDR, 73% des dossiers MCF et 78% des dossiers PR classés dans les 30% suivants ont obtenu la PEDR, 2 dossiers classés dans les 50% restants ont obtenu la PEDR, tandis que les 231 autres dossiers classés dans les 50% restants ne l'ont pas obtenue.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, la section 27 respecte les règles de déontologie du CNU¹. Elle renforce ces règles en faisant en sorte qu'un membre du CNU ne rapporte pas et n'intervienne pas sur les dossiers dont il a été directeur.rice de thèse de doctorat ou garant.e d'HDR, dont il a fait partie du jury de thèse de doctorat ou d'HDR, du même établissement, du même laboratoire, avec qui il a travaillé ou publié, du même site géographique, sur lequel il a déjà rapporté lors d'une session précédente (dans une même mandature) de la section 27.

1 https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/CNU/installation/7_FICHE4_Deontologie_et_obligations_de_deport.pdf

La section 27 a mis en place pour la session PEDR des référent.e.s parité et égalité des chances. Ces personnes sont plus particulièrement en charge d'être attentives aux biais sociétaux et de stéréotypes qui pourraient apparaître lors de l'examen des dossiers et d'alerter la section le cas échéant de façon à ce que ces biais puissent être évités.

2. Statistiques

Lors de la session 2021, 483 enseignant.e.s-chercheu.r.se.s (14% des membres en activité de la section 27) ont candidaté à la PEDR dont 299 MCF et 184 PR. Le nombre de dossiers est en légère augmentation par rapport à 2020 (3%), de façon uniforme entre le nombre de dossiers MCF (2%, 292 en 2020, 299 en 2021) et le nombre de dossiers PR (3%, 179 en 2020, 184 en 2021).

Parmi les MCF, les candidatures féminines sont au nombre de 85 (28%) et les candidatures masculines sont au nombre de 214 (72%). Le nombre de candidatures féminines a augmenté par rapport à 2020 (70 en 2020) et le nombre de candidatures masculines a diminué (222 en 2020). Pour les PR, on trouve 32 (17%) candidatures féminines et 152 (83%) candidatures masculines. À respectivement, 3 et 2 unités près, ces deux derniers nombres sont identiques à ceux de 2020 (en 2020, 29 candidatures féminines et 150 candidatures masculines).

Les candidatures féminines se positionnent mieux que les candidatures masculines dans les groupes 20% et 30% réunis : 56% des candidatures féminines, pourcentage identique en MCF et en PR, se retrouvent dans ces deux groupes, contre 48% des candidatures masculines (48% en MCF, 49% en PR). Cette tendance est identique à celle observée en 2020 où 53% des candidatures féminines et 49% des candidatures masculines se retrouvaient dans les groupes 20% et 30% réunis.

Parmi les MCF, 43% des candidatures MCF CN sont classées dans les groupes 20% et 30% réunis. Ce pourcentage est respectivement de 70% pour les MCF HC, et 30% pour les MCF EX. Dans ce dernier cas, on peut néanmoins noter le nombre réduit de candidatures (10 candidatures MCF EX).

Parmi les PR, 46% des candidatures PR 2C sont classées dans les groupes 20% et 30% réunis. Ce pourcentage est respectivement de 47% pour les PR 1C, 55% pour les PR EX1, et 62% pour les PR EX2. Dans ce dernier cas, on peut néanmoins noter le nombre réduit de candidatures (13 candidatures PR EX2).